AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2599
FR0000039620-FS0771

11 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2014, la société T. Rowe Price Associates, Inc.[1] (100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 décembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERSEN et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 033 285 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MERSEN sur le marché.

[1] Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc. La participation de T. Rowe Price Associates, Inc. est détenue pour le compte des clients, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus.

[2] Sur la base d'un capital composé de 20 616 364 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.